

Le progrès, une passion à partager LABORATOIRE DE TRAPPES 29 avenue Roger Hennequin – 78197 Trappes Cedex Tél.: 01 30 69 10 00 – Fax: 01 30 69 12 34

> Ce document annule et remplace le document référencé Dossier P134088 - Document DE/1

# PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 11 février 2015

N° P134088 - DE/5

et annexe de 4 pages

Matériau présenté par : JIANGSU PIVOT NEW DECORATIVE MATERIALS CO., LTD

Pivot Industrial Park 9 Huaxi Village HUASHI TOWN 214421 JIANGYIN

CHINE

Marque commerciale: IBOND

Description sommaire :

Composition globale: Panneau sandwich constitué d'une âme en polyéthylène (LDPE) avec

film de connection (EVA + LDPE) recouverte sur chaque façe d'une tôle aluminium de 0,2 mm d'épaisseur pour l'échantillon de 2 mm d'épaisseur et de 0,3 mm d'épaisseur pour l'échantillons de 4 mm

d'épaisseur recouverte d'une peinture glycéro-phtalique.

Application: Impression numérique, publicité, signalisation, décoration, etc

Masse Surfacique: (de 3,2 à 5,4) kg/m²
Epaisseur: (de 2 à 4) mm

Coloris: Divers

Rapport d'essais : N° P134088 - DE/5 du 06 mars 2015

Nature des essais : Essai par rayonnement NF P 92-501 (décembre 1995), trait de scie et

détermination du classement NF P 92-507 (Février 2004)

Classement : M1

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITÉE A PRIORI

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P134088 - DE/5 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 5 pages**.

Trappes, le 06 mars 2015





La Responsable du Département Comportement au Feu et Sécurité Incendie



Sophie THIEFRY

#### Laboratoire national de métrologie et d'essais

# Annexe page 1

## Ce document annule et remplace le document référence Dossier P134088 - Document DE/1

# RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 11 février 2015

#### N° P134088 - DE/5

#### 1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

#### 2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Demandeur de l'essai : JIANGSU PIVOT NEW DECORATIVE

MATERIALS CO., LTD

Date et référence de la commande : Bon pour accord sur devis n° 2014/11460 du

23/07/2014

Producteur : JIANGSU PIVOT NEW DECORATIVE

MATERIALS CO., LTD

Marque commerciale et référence : IBOND

Composition globale : Panneau sandwich constitué d'une âme en

polyéthylène (LDPE) avec film de connection (EVA + LDPE) recouverte sur chaque façe d'une tôle aluminium de 0,2 mm d'épaisseur pour l'échantillon de 2 mm d'épaisseur et 0,3 mm d'épaisseur pour l'échantillon de 4 mm d'épaisseur recouverte d'une peinture glycéro-

phtalique.

Caractéristiques attestées par le

demandeur

Masses Surfaciques testées : (3,2 et 5,4) kg/m<sup>2</sup>

Epaisseurs testées : (2 et 4) mm

Coloris testés : Bleu, blanc, gris et noir



## Dossier P134088 - Document DE/5 - Page 3/5

### Annexe page 2

### 3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 29/12/2014

## Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à  $(23 \pm 2)$  °C et  $(50 \pm 5)$  % d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : Du 13 au 14/01/2015

## 4. RESULTATS

## 4.1. ESSAI PAR RAYONNEMENT

Epaisseur 2 mm	Eprouvette 1 Bleu	Eprouvette 2 Blanc	Eprouvette 3 Gris	Eprouvette 4 Noir	
Moment de la 1ère inflammation (s) face exposée (ti1)	163	198	205	187	
Moment de la 1ère inflammation (s) face non exposée (ti2)	-	-	-	-	
Somme des hauteurs de flamme $\Sigma H$ (cm)	57	63	60	78	
Somme des durées de combustion effective ΣΔT	545	487	537	463	Moyenne =
$Q = \frac{100 \times \sum H}{\pi \sqrt{\sum \Delta T}}$	1.5	1.4	1.3	1.9	1.5
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non	

# suite du rapport page suivante



# Dossier P134088 - Document DE/5 - Page 4/5

# Annexe page 3

Epaisseur 4 mm	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4	
	Bleu	Beige	Blanc	Noir	
Moment de la 1ère inflammation (s) face exposée (ti1)	442	420	492	393	
Moment de la 1ère inflammation (s) face non exposée (ti2)	_	_	_	_	
Somme des hauteurs de flamme ΣH (cm)	27	18	39	54	
Somme des durées de combustion effective ΣΔT	249	140	368	454	Moyenne =
$Q = \frac{100 \times \sum H}{\pi \sqrt{\sum \Delta T}}$	0.4	0.4	0.4	0.6	0.5
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non	

# 5. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS

Conformément à la norme NF P 92-507 §3.2.9.a), les essais ont été réalisés avec trait de scie et calfeutrage des chants.

suite du rapport page suivante



### Annexe page 4

#### 6. CONCLUSION ET CLASSEMENT

A la suite de ces résultats d'essais, le matériau présenté ayant les caractéristiques décrites en première page de ce rapport d'essais obtient le classement :

# **M**1

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE

Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

## 7. DURABILITE DU CLASSEMENT

NON LIMITÉE A PRIORI

Trappes, le 06 mars 2015

de metrologie et d'esse d'esse

La Responsable du Département Comportement au Feu et Sécurité Incendie

Sophie THIEFRY

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.

